

Rapport de la commission chargée du préavis n° 52/2023 :
« Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de cette demande est composée de Madame Ursula André (1^{er} membre), Madame Liliane Gavillet, Messieurs Christian Baumgartner, Pawel Grabarz et Jean-Emmanuel Pegada. Elle regroupe les mêmes personnes qui s'étaient penchées sur une précédente demande de crédit de CHF 360'000.- TTC pour les vestiaires de FC Prangins Sports, (préavis n° 42/2023) dont le rapport a été retiré des débats du Conseil par la Municipalité, le 6 septembre 2023.

La commission s'est réunie à deux reprises, les 23 janvier et 6 février 2024. Mme. Gavillet et M. Pegada étaient excusés à la seconde rencontre. La commission n'a pas jugé nécessaire de siéger en présence de M. Igor Diakoff, Municipal et/ou M. Damien Rubis, responsable du service des Bâtiments, mais leur a remis quelques questions. La Commission adresse ses remerciements à M. Damien Rubis pour les réponses reçues.

La baisse des coûts de ce nouveau projet est très appréciée. L'aménagement des vestiaires pourrait faire partie de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Bucciol concernant l'aménagement des Abériaux. Mais il faudrait certainement attendre plusieurs années avant que des travaux soient exécutés.

Les terrains de football ne sont pas extensibles à volonté et le nombre de membres du FC Prangins -Sport ne pourra pas non plus être augmenté sans fin. Les membres actifs actuels méritent cependant de disposer de vestiaires optimisés. Les coûts de ces travaux nous paraissent acceptables. La période d'amortissement également.

Cependant, la commission pense que la mise à disposition d'un cabanon pour le café-restaurant n'a pas à faire partie de ce préavis. Il y a plus de 10 ans qu'un local a déjà été mis à bien plaisir à disposition du gérant. Si un nouveau container devait être installé, le Conseil l'a déjà accepté lors du vote du budget 2024 au chapitre « *Bâtiments locatifs :compte 350.3114.099 CHF. 10'000.- installation d'un cabanon si refus Préavis 52/23* ») Donc nous vous proposons :

Amendement

La commission propose de retirer la somme de CHF.25'000.-TTC , représentant les coûts d'un cabanon , et de porter le crédit du préavis n°52/2023 à CHF. 55'000.- TTC.

Conclusion

Au vu de ce qui précède,

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis n° 52/2023 concernant la demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux
- vu le rapport de la commission chargée de cet objet
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

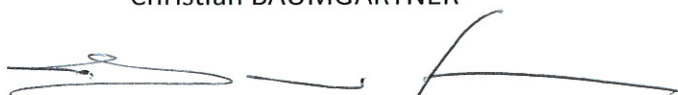
1. d'accorder un crédit de CHF 55'000.- TTC , tel qu'amendé pour l'optimisation des vestiaires du FC Prangins-Sports situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux
- 2.- de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art.18 ch.7 du Règlement du Conseil communal
- 3.- d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 10 février 2022

Ursula ANDRE (1^{er} membre)



Christian BAUMGARTNER



Jean-Emmanuel PEGADA



Lillane GAVILLET



Pawel GRABARTZ

